

ROCHEFORT

La lutte contre les vélos volés s'organise dans la ville

Si le marquage des vélos vendus neufs, obligatoire depuis le 1^{er} janvier, permet de lutter contre les vols, les usagers de la bicyclette peuvent aussi adopter les bonnes pratiques

David Briand
d.briand@sudouest.fr

L'année 2021 pourrait marquer un tournant dans la lutte contre les vols de vélos sur tout le territoire avec l'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} janvier dernier, de l'obligation de marquer les vélos vendus neufs par des commerçants.

Cela revient à généraliser la pratique du code de marquage, tel qu'il a été popularisé par Bicycode, développée par la Fub (Fédération des usagers de la bicyclette) depuis 2004. Une obligation de marquage qui sera étendue aux vélos d'occasion à partir du 1^{er} juillet 2021. Leur numéro unique sera répertorié dans une base de données recensant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires.

Un temps d'adaptation

En plus de Bicycode, trois autres opérateurs d'identification (Recobike, MFC et Paravol) ont été agréés par l'État (et deux sont en cours : Auveray sécurité et Décathlon), des informations visibles sur le site de l'Apic (Association de promotion et d'identification des cycles et de la mobilité active), également en charge de la gestion du fichier national.

Dans les faits, il semble néanmoins que ce nouveau règlement ne soit pas entré dans tous les moeurs, comme l'indiquent Julie Helle et Jean-François Gourmaud, vice-présidente et référent pour le marquage de l'association Vélo pour tous en pays rochefortais. Pas encore prêts, des commerces « vont faire reve-



La coprésidente de l'association Vélo pour tous Julie Helle, le commissaire de police Olivier Saudreau, l'adjoint au maire de Rochefort en charge de la sécurité Alain Giorgis et le référent marquage de Vélo pour tous Jean-François Gourmaud. (1)

nir les vélos vendus depuis le 1^{er} janvier », tandis que d'autres n'ont pas été informés, à l'image de centres auto ou de supermarchés qui proposent des deux roues. Le prix d'un gravage s'échelonne entre 3 et 25 euros.

De son côté, Vélo pour tous a permis de graver « 333 vélos en 2020 » au prix de 5 euros.

Dirigeant la circonscription de sécurité publique de Rochefort/Tonnay-Charente, le commissaire de police Olivier Saudreau fait les comptes : « Au printemps, les vols reviennent. Trois ont eu lieu au cours des dernières semaines, dont l'un avec un mode opératoire inédit : le propriétaire du vélo a retrouvé ses pneus crevés, donc il n'a pas pu le récupérer : le

deux-roues immobilisé a ensuite été dérobé plus tard. »

Sur l'ensemble de l'année 2020, la police a enregistré 40 plaintes pour vols de vélos (lire ci-dessous). Après l'insé-

La police récupère des vélos volés, sans parvenir à mettre la main sur leurs propriétaires

curité routière, il s'agit du second fléau qui incite les adeptes du deux-roues à cesser de l'utiliser. 20 % des victimes de vols arrêtent de pédaler.

En plus du marquage, le commissaire Saudreau invite

les possesseurs de bicyclettes à prendre leur vélo en photo, afin d'enregistrer mieux l'identifiant.

Car l'un des paradoxes tient à ce que la police récupère des vélos auprès de receleurs, sans parvenir à mettre la main sur leurs légitimes propriétaires. Résultat : ces vélos retrouvés s'entassent dans un local avant d'être confiés aux objets trouvés.

Cartographie

Enfin, les statistiques sur l'accidentologie montrent que 6 accidents graves (avec transport à l'hôpital) ont concerné des cyclistes en janvier 2019 et février 2021 sur Rochefort et Tonnay-Charente. Ce sont les grands boulevards urbains, comme l'avenue Ba-

40 PLAINTES

Évidemment, le nombre réel est bien plus élevé, comme le relève le commissaire Olivier Saudreau, en indiquant deux statistiques : « Selon une étude nationale, 45 % des personnes victimes de vols portent plainte ». Et pour les bicyclettes, la proportion est probablement moindre car « 400 000 vélos sont dérobés chaque année en France ».

À noter que sur ces 40 chapardages, quatre d'entre eux concernent des vélos non attachés. Autre statistique : seulement un tiers des vols ont lieu sur la voie publique (13 deux roues), les deux tiers restant se répartissant entre halls ou parties communes d'immeubles, parkings, locaux pour vélos.

Dernier chiffre : 30 % des vélos volatilisés ne sont pas attachés à un point fixe. Vélo pour tous recommande de l'attacher à un point fixe avec le cadre et la roue avant. Si aucun cadenas n'est infallible, les antivols en U sont réputés être plus résistants. « Je conseille également de customiser le vélo avec des autocollants ou accessoires », signale Julie Helle.

La Fub effectue des tests de résistance sur les antivols présents sur le marché.

chelar qui concentrent ces accidents. En remontant sur une quinzaine d'années, on s'aperçoit que là aussi, ces avenues canalisent les accidents. À noter qu'un seul cycliste circulant dans le centre-ville a été conduit à l'hôpital au cours des dernières années marquées par l'instauration, puis l'extension des zones 30 en ville. Depuis, même les forces de l'ordre (polices nationale et municipale) patrouillent à vélo.